



Compte-rendu des réunions travail posté I2S des 11 et 16 Février 2016

Participants CGT:

Adel Redissi
Michel De Franco

OS Présentes

CGT
SUD - Solidaires
CGC
CFDT

Direction SOPRASTERIA

Mme Sylvie Ramet
Mme Sylvie Verstraeten
M. Pascal Dubois
M. Yannick Tricaud (le 16/02)

Préambule CGT

La direction veut absolument aboutir à un accord avec comme date butoir le 31 mars 2016 sur les négociations suivantes :

- Temps de travail I2S
- Travail posté
- Astreintes
- Accord électoral

Les réunions de négociations se poursuivent à un rythme effréné, ne laissant que peu de temps aux Organisations Syndicales Confédérées de faire correctement leur travail d'information auprès des syndiqués et des salariés. La CGT ne cesse pourtant de rappeler à la direction que le temps syndical n'est pas le même que celui de l'entreprise, mais visiblement la direction n'en a cure, démontrant une préméditation manifeste et ce, à dessein.

Préambule Direction

La direction explique avoir intégrée certaines revendications dans cet accord. La présence de M. Yannick Tricaud (patron du secteur IM) s'explique par l'importance du sujet, et il sera à même d'appuyer les demandes de la direction et d'expliquer la situation économique d'I2S et notamment la situation du travail posté.

Cet accord, s'il est signé, sera d'une durée indéterminée précise la direction. La direction explique que des points ne sont pas négociables (et on va laisser faire ?) à savoir :

- Les indemnités kilométriques
- les primes d'équipes
- Les primes de panier
- Salariés rappelables pendant leur pause et pause déjeuner en cas de besoin



Point d'attention

A la lecture en séance du projet d'accord de la direction, il s'avère que de nombreux points de l'accord du 7 mars 2007 ont purement et simplement disparu :

- Le repos hebdomadaire pourra ne pas être continu.
- Une souplesse et liberté totale laissée à la discrétion de la hiérarchie
- Possibilité de travail maxi de 43H par semaine
- Les horaires des salariés en postés pourront ne pas être réguliers d'un jour sur l'autre
- Les pauses et pause déjeuner seront à discrétion des managers qui décideront l'heure de déjeuner des salariés.
- Une définition floue du travail posté (volontairement entretenue)
- Baisse de l'ensemble des primes pour le 3X8 (gommage de l'ensemble des revalorisations depuis 2007)
- Suppression du volontariat pour le travail posté
- Le 2X8 disparaît purement et simplement

En effet, compte tenu de l'accord temps de travail signé chez Soprasteria Group, l'amplitude horaire est telle que la répercussion sur le travail posté ne s'est pas fait attendre. Les salariés pourront couvrir une plage horaire de 7H à 21 H sans que ce soit considéré comme travail posté en 2x8 (CFDT et CGC ont signé cet accord chez SSG).

Intervention de Yannick Tricaud (patron d'IM)

M. Tricaud explique qu'il existe une baisse significative depuis 5 ans du chiffre d'affaire qui est passé de 240 Millions d'euros à 185 Millions aujourd'hui, qu'on négocie afin d'être plus compétitif vis à vis de la concurrence.

Il explique que le pipe est correct, que Soprasteria commence à être reconnu par les clients, mais que bien que l'on soit en short liste lors des appels d'offres, au final, le client regarde le moins disant en terme de facture, et c'est donc là que nous devons porter nos efforts.

M. Tricaud explique que sur Roanne, on emploie 10 sous-traitants (qui sont moins chers que nous) plutôt que d'embaucher.



Echanges entre OS et direction

La CGT demande à savoir quel accord s'applique en cas de continuité de service chez un client de 7H à 21H, accord travail posté ? Accord temps de travail ?

CGT, CFDT, CGC expliquent qu'on nous demande de nous prononcer sur la réalité du coût du travail posté, alors qu'aucun chiffre ne nous est communiqué.

Sud Solidaire demande la communication des chiffres, car c'est trop facile de nous dire que le travail posté coûte cher.

La CGT, CGC et CFDT font de me et demandent que soit communiqué les coûts du travail posté.

La direction s'engage à communiquer ceux-ci pour la prochaine réunion.

Toutes les Organisations Syndicales expliquent à M. Tricaud que c'est encore les Salariés qui paient les erreurs de management de ces dernières années.

La CFDT explique que les coûts de Marcoussi (environ 2 Millions d'Euros du fait de l'abandon d'Ecotaxe) sont supportés par IM et que c'est complètement anormal.

M. Tricaud explique que l'on parle du sort de Roanne, on doit sécuriser les contrats.

La CGT : On demande des efforts aux salariés et particulièrement aux bas salaires alors que ces efforts ne sont pas répartis de la même manière pour tout le monde.

La CGT rappelle son principe, à savoir qu'on n'est pas là pour négocier une baisse des droits de salariés, mais plutôt pour améliorer l'existant. Tous les salariés seraient prêts à faire des efforts temporaires pour sortir de l'impasse, mais le problème c'est que lorsqu'il y a retour à bonne fortune, la redistribution n'est pas là, c'est pourquoi il existe une perte de confiance des salariés.

Comment nous Organisations pourrions- nous cautionner une baisse des droits des salariés ?

La CGT explique à la direction qu'il y a certainement d'autres pistes à explorer :

Instaurer un véritable grille des salaires avec un facteur de 1 à 5, et mettre fin aux rémunérations extravagante de notre direction et des cadres dirigeant, revoir les frais de structure et particulièrement les voiture de fonctions, les primes d'objectif.

En 2016, lors du projet ERE 2016, on nous demandait de réaliser 20 Millions d'euros d'économie, et dans le même temps outre la prime sur objectif, on versait une prime exceptionnelle à un patron de département (hervé Tollier pour ne pas le citer). Comment voulez-vous que les salariés réagissent à cela ? Les salaires sont bloqués depuis de nombreuses années, la perte de confiance est là... et c'est encore aux salariés qu'on demande des efforts, alors qu'ils ne sont pas responsable de cette situation.

La direction explique que les primes sur objectif font partie de la rémunération des managers. (La CGT s'exclame : A bon, les salariés de Roanne avec leurs bas salaires seraient-ils différents ? Les bas salaires, grâce



au travail posté, pouvaient voire leur ordinaire amélioré du fait des primes, aujourd'hui on veut leur supprimer ces primes? Et ce ne serait pas la même chose ?) vous savez vous défendre quand c'est de vos avantages qui seraient remis en cause.

Yannick Tricaud explique qu'il faut une harmonisation des accords avec Soprasteria Group, qu'IM ne doit pas se différencier par rapport à SSG, car ce serait dramatique. Il explique qu'il y a de l'angoisse chez les salariés par rapport à la date du 31 Mars.

La CGT, la CFDT, SUD et peut être la CGC expliquent qu'ils ne signeront pas cet accord en l'état.

La direction est toutefois revenue sur sa position concernant l'attribution d'un chèque restaurant pour le travail en 3x8 (en lieu et place de la prime panier), et qu'elle maintiendra la prime panier pour les salariés en posté de nuit uniquement.

La CGT demande le maintien de la dégressivité des primes en cas de sortie du travail posté, y compris lorsque c'est le client qui demande la sortie du salarié.

L'ensemble des OS demandent la prorogation de trois mois des accords actuel, ce que refuse la direction.

La direction après avoir constaté que les OS chez I2S ne sont pas aussi malléables comme elle le souhaiterait s'énerve, puis explique vouloir organiser des réunions bilatérales en recevant chacune des OS en tête à tête.

L'ensemble des OS refusent de se prêter à ce scénario, qui n'a d'autre but que d'arracher une signature et de désolidariser les OS.

Calendrier

En séance, la direction propose la poursuite des négociations en imposant un planning très serré, ne tenant pas compte des remarques des OS concernant le rythme infernal de ces dernières. La direction nous fera parvenir ce planning dans les prochains jours.

Conclusion CGT

Nous attendons que la direction nous fasse parvenir un projet d'accord. Pour l'instant il est encore trop tôt de faire une synthèse de l'ensemble des régressions que veut nous imposer cette direction.

Dans tous les cas, c'est encore (et c'est tellement plus facile) sur les plus petits salaires que porte la demande d'effort afin de récupérer les erreurs de management de ces cinq dernières années. Cela pour préserver les dividendes versés aux actionnaires, pour préserver les salaires extravagant de nos managers, leurs voitures de fonction, leurs primes sur objectifs, à laquelle s'ajoute parfois une prime exceptionnelle.

D'après les remontées terrain, particulièrement sur Roanne, les salariés sont très inquiets, certains commencent à parler de faire grève (comme en avril 2015), en tout cas de faire quelque chose. La CGT devra soutenir les camarades de Roanne et les appuyer sur toutes actions qui seraient envisagées par les salariés.